



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2020

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, CHENIN-HAUVILLE Anne, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, PREVOST Eric (jusqu'à 21h45), VASSEUR Dominique, GORET Jasmy, LECHAT Anne-Sophie, RETAILLÉ Claire

Excusés : STUMBOFF Richard, FARDOIT Jean

Secrétaire de séance : BOURCET Benoît

Pouvoir : STUMBOFF Richard donne pouvoir à BOURCET Benoît

ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité.

Délégation de signature pour la vente des parcelles AB 337-339-341-344-349

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que le dossier concernant la vente des parcelles AB 337-339-341-344 et 349 est prêt. La signature du compromis de vente est fixée au jeudi 9 juillet à 18h. Etant absent, il convient de donner une délégation de signature à un adjoint pour pouvoir signer ce compromis de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. Benoît MICHEL, 2^{ème} adjoint, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Compte administratif 2019 : commune

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2019 du budget communal s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	372 580.10	194 678.58
Recettes :	<u>476 003.81</u>	<u>42 831.64</u>
Excédent F 2019 :	103 423.71	déficit I 2019 : 151 846.94

Les restes à réaliser 2019 sont de 42 783 euros en dépense et 27 370 euros en recette.

M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote du compte administratif 2019 de la commune.

Compte administratif 2019 : lotissement

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2019 du budget lotissement s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	49 828.27	34 326.91
Recettes :	<u>54 427.93</u>	<u>45 138.32</u>
Excédent F 2019 :	4 599.66	excédent I 2019 : 10 811.41

M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote du compte administratif 2019 du budget lotissement.

Compte de gestion 2019 : commune et lotissement

Les comptes de gestion 2019 (commune et lotissement) sont conformes aux comptes administratifs 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote du les comptes de gestion 2019 (commune et lotissement).

Affectation du résultat 2019 : commune et lotissement

Affectation des résultats 2019 (commune et lotissement) sont approuvés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les affectations de résultat 2019 (commune et lotissement).

Vote des taxes directes

M. le Maire rappelle les taux historiques de la commune concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
TH :	11,73 %	11,04 %	10.28%	10.25%	10.25%	10.25%
TFB :	13,69 %	12,88 %	11.95%	11.25%	11.25%	11.25%
TFNB :	32,44 %	30,53 %	28.33%	24.09%	24.09%	24.09%

M. le Maire indique que depuis 2017, les taux communaux sont stables. Auparavant, ils avaient été baissés pour compenser la hausse des taux de la part intercommunale et donc annuler l'impact de cette hausse pour les contribuables.

M. le Maire fait remarquer que la taxe d'habitation a vocation à disparaître. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de vote pour le taux afférent.

M. le Maire propose de maintenir les taux de la taxe foncière (sur le bâti et sur le non bâti) au niveau de 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux des taxes directes locales pour 2020 :

11.25 % pour la taxe foncière sur le bâti,

24.09 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Budget primitif 2020 : commune

Suite au débat d'orientation budgétaire de début d'année, M. le Maire donne lecture de l'ensemble des lignes budgétaires prévues au budget primitif 2020 en fonctionnement et en investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 564 287 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 410 002 euros en dépenses et en recettes, incluant les restes à réaliser.

Les lignes budgétaires ouvertes pour les principaux investissements pour 2020 sont :

- Travaux de la Rue Jean Gabin pour la partie éclairage public
- Aménagement de l'emplacement de l'ancien HLM rue Flandres Dunkerque
- Réfection de la salle du conseil
- Création d'un parking à côté du cimetière
- Goudronnage du chemin des Vallées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2020 de la commune tel que présenté.

Budget primitif 2020 : lotissement

Le budget primitif comprend les charges des travaux en dépenses, les ventes de terrains et une subvention d'équilibre du budget principal en recettes.

La section de fonctionnement s'équilibre à 367 177.09 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 352 192.63 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement tel que présenté.

Vote des subventions

Le contexte actuel a désorganisé les manifestations prévues par les associations communales. Certaines associations ont cependant des charges à supporter malgré ces annulations. Au vu des éléments en possession des membres du conseil municipal, certains montants de subventions vont varier par rapport aux années précédentes.

La Fête des Potiers a sollicité une subvention moindre juste nécessaire à l'équilibre du budget face aux dépenses engendrées.

L'amicale des jeunes sapeurs pompiers a, quant à elle, sollicité une aide plus importante puisque le nombre de jeunes sapeurs pompiers a fortement augmenté. Les frais liés aux tenues spécifiques et à l'acquisition de vestiaires nécessitent des fonds supplémentaires.

Il est rappelé qu'il est important que la commune participe au fonctionnement de ses associations. Les associations ayant un fort impact sur la vie communale sont subventionnées de façon plus importante.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'attribution des subventions décidées comme ci-dessous :

Sports Loisirs Culture	1 500
Société des Courses du Perche	1 300
Amicale des jeunes sapeurs pompiers	1 100
La Pétanque Moulinoise	1 000
Union commerciale et artisanale	1 000
Fête des Potiers	950
SAM Football	800
Union sportive école primaire	500
Secours Catholique	400
Aigle Aide Emploi Services	400
Lyre Moulinoise	350
Comité de jumelage Schmittien	300
Foyer socio-éducatif du collège	300
APE école maternelle et primaire	300
Amicale des Sapeurs pompiers	300
Les Amis du Ball-trap moulinois	200
Comice agricole	200
Club des bons vieux amis	200
Lutlle (association contre l'illettrisme)	150
ACPG - CATM	100
CCA Rugby L'Aigle (1 adhérent)	100
Prévention routière	60

Départ de M. Prévost à 21h45.

Déclassement ZN 93

M. le Maire fait état de la vente de la maison de la Mare par le CCAS. Pour cette vente, un bornage a été réalisé afin de dissocier le corps de ferme des herbages. De ce fait, un bout de chemin cadastré ZB 93 a été créé pour permettre l'accès à l'herbage cadastré ZB 92 et l'accès à la maison cadastrée ZB 91.

Ce chemin est pour l'instant dans le domaine privé de la commune. Il existe par conséquent des servitudes pour permettre les accès ci-dessus indiqués. Il convient donc de demander le déclassement de ce chemin afin qu'il intègre le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le déclassement de la parcelle ZB 93 afin qu'il intègre le domaine public communal. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Devis

Sol du balcon de la salle des fêtes

M. le Maire fait état d'un problème relatif à la réfection du sol du petit balcon de la salle des fêtes. Lors des travaux de la grande salle, ce sol a été peint. Cependant, cette peinture s'écaille par endroit. Contact a été pris avec l'entreprise Gaëtan MOUSSET, qui a réalisé les travaux. La nature du sol rend difficile l'accroche d'une peinture. Nous avons donc sollicité la réalisation d'un nouveau sol. L'entreprise MOUSSET nous fait parvenir un devis pour la fourniture et la pose de dalles PVC semblables à celles de la petite salle pour un montant de 2 591.20 euros HT. De ce montant est déduit le coût de la peinture déjà posée soit 978.90 euros. Ceci ramène donc le devis à une somme de 1 612.30 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Mousset pour la réfection du sol du balcon de la salle des fêtes pour un montant de 2 032.65 euros TTC.

Régulation des pigeons

Suite à la campagne de régulation de la population des pigeons de la fin d'année 2019, M. Duval nous propose de renouveler le contrat de prestation. En effet, le nombre de pigeons a bien diminué et il convient de maintenir un suivi pour ne pas que ces nuisibles prolifèrent à nouveau.

Le devis s'élève à 3 000 euros TTC pour une année complète.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis pour la régulation des pigeons pour un montant de 3 000 euros TTC.

Marquage au sol rue du Point du jour

Suite à des plaintes de riverains de la rue de la Gaularderie relatives à la vitesse excessive des véhicules qui circulent Rue du Point du Jour et route de Réveillon, nous avons demandé un devis pour un marquage au sol et la pose de panneaux Stop.

Le montant du devis est de 1 008 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Traçage service pour la matérialisation de deux Stop pour un montant de 1 008 euros TTC.

Moteur de la cloche 1 de l'église

Le moteur de la cloche 1 qui permet la sonnerie du glas est défectueux depuis plusieurs mois. L'entreprise Bodet qui assure la maintenance des cloches de l'église nous a fait parvenir un devis de remplacement de ce moteur pour un montant de 2 861.75 euroTTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise Bodet pour un montant de 2 861.75 euros TTC.

Eclairage public

Il s'avère que les luminaires de la rue Jean Gabin seront remplacés dans le cadre des travaux d'aménagement de cette rue. Cependant, comme ils sont assez récents, ils peuvent être réutilisés en vue de remplacer des luminaires vétustes. L'entreprise Citeos, qui assure la maintenance de notre éclairage public, nous a chiffré le coût de la mise en place de ces luminaires sur des zones qui nécessitent des remplacements. Cela concerne 10 luminaires. Le coût de cette modification est de 2 640 euros HT soit 3 168 euros TTC.

M. Michel et Mme Vitry ont fait un repérage des remplacements les plus urgents. Ils concernent la rue de la Gaularderie, la résidence des Vallées et la rue des Ecoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise Citéos pour un montant de 3 168 euros TTC.

Goudronnage du chemin des Vallées

La commune procède régulièrement au goudronnage d'un chemin communal qui dessert des maisons d'habitation. Pour cette année, c'est le chemin des Vallées qui a été retenu.

N'ayant reçu qu'un seul devis, il est décidé d'en demander d'autres afin de permettre une comparaison.

Parking à côté du cimetière

Suite à l'acquisition de la parcelle AB 97 pour la création d'un parking pour le cimetière, des devis ont été sollicités pour cet aménagement : terrassement, goudronnage, peinture au sol et clôture.

N'ayant qu'un devis, il est décidé d'en demander d'autres afin de permettre une comparaison.

Mobilier urbain

Plusieurs bancs publics sont usés et méritent d'être remplacés. De même, il pourrait être envisagé l'installation de nouvelles tables de pique-nique sur la motte féodale.

La société Méfran, avec laquelle la commune a déjà travaillé, propose des fins de série en promotion. Un devis d'un montant de 2 124 euros HT comprend la fourniture de 6 bancs et 3 tables de pique-nique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la société Méfran pour la fourniture de 6 bancs et 3 tables de pique-nique pour un montant de 2 548 euros TTC.

Mobilier pour la salle des fêtes

Sur proposition de Mme Lechat, nous avons demandé un devis pour l'acquisition de tables « mange-debout » pour la salle des fêtes. Un devis a été réalisé pour 10 tables pour un montant total de 756.05 euros TTC. Le coût unitaire est de 60 euros HT.

Mme Lechat propose d'acheter les nappes qui sont adaptées à ces tables. Le coût de ces nappes est de 38 euros HT pièce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider l'acquisition de 5 tables « mange-debout » avec les nappes adaptées pour un montant de 621.90 euros TTC.

Rampe pour l'escalier extérieur de la salle des fêtes

Afin de faciliter l'accès à la salle des fêtes, il a été suggéré d'installer une main-courante au niveau de l'escalier extérieur de la salle des fêtes. Nous avons la possibilité de poser une rampe simple pour un montant de 545 euros HT ou une rampe double pour un montant de 645 euros HT. Ce prix comprend la fourniture, la pose et la peinture de la rampe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de rampe double pour un montant de 774 euros TTC.

Réfection de la salle du conseil municipal

M. le Maire propose de rénover la salle du conseil municipal par la mise en place de nouvelles huisseries, mais aussi par le remplacement du faux-plafond et la mise aux normes de l'électricité.

Pour l'instant, nous n'avons pas reçu de devis pour l'électricité. Concernant les devis pour les huisseries, nous attendons un dernier devis.

Pour le faux-plafond, nous avons reçu le devis de l'entreprise MFI, qui est déjà intervenu au niveau de la salle des fêtes. Le montant est de 2 376 euros HT.

Il est indiqué qu'il serait intéressant que le remplacement des fenêtres se fasse avant la finition du faux-plafond.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir pour l'instant le devis de l'entreprise MFI pour le faux-plafond de la salle de conseil pour un montant de 2 851.20 euros TTC.

Remorque

M. le Maire suggère l'achat d'une remorque pour mettre derrière le véhicule des services techniques afin de transporter la tondeuse à gazon. Dans ce cas, il faudrait aussi installer un crochet d'attelage sur la voiture.

Il est proposé, avant de faire cet achat, d'essayer l'utilisation de rampes alu pour mettre la tondeuse dans le coffre de la voiture.

Au vu du peu de tonte restant à la charge des services techniques, cet investissement ne semble pas adapté. De plus, les ateliers ne permettent pas un espace nécessaire à son stockage.

Propositions de noms pour la CCID

Afin de valider la commission communale des impôts directs, il convient de délibérer sur la proposition des 24 noms soumis à la Direction générale des finances publiques établie comme ci-dessous :

Proposition des titulaires

VITRY Sandrine
DE LA HITTE Edouard
BIGNON Jérôme
PREVOST Eric
JANVIER Alain
PRUNIER Patrick
THIBAUT Jacques
BELLANGER Martine
RIGUET Patrice
GAUTHIER Josette
HOOFT Alexis
ERNOUX Mélanie

Proposition des Suppléants

RETAILLÉ Claire
GORET Jasmy
CASTEL Guillaume
BOURCET Benoît
GUIHENEUF Nicolas
BILLOT Luisa
BOSSE Maud
BRIQUET Aurélie
BOURDON Damien
PITTOIS Josiane
VASSEUR Dominique
HAUVILLE Anne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la liste des 24 noms ci-dessus proposés pour la commission communale des impôts directs.

Participation aux FAJ et FSL

Comme chaque année, le Conseil Départemental nous transmet une demande de participation au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes.

M. le Maire rappelle que le Fonds d'Aide aux Jeunes est un fonds qui est utilisé dans le cadre de l'insertion des jeunes. Il s'adresse aux 16-25 ans qui sont suivis par la Mission locale. Il sert à financer la mobilité, le permis de conduire, la formation, l'accès à l'emploi, la scolarité...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer au financement du FAJ à hauteur de 150 euros pour l'année 2020.

Le FSL est alimenté par les contributions des communes. Il permet de venir en aide à des familles dans le besoin. Des interventions ponctuelles se font sur notre commune.

Cette participation financière est fixée par le nombre d'habitants sur notre commune sur la base de 0.60 euros par habitant (identique aux années précédentes). Les chiffres de l'INSEE au 1^{er} janvier 2020 indiquent que la commune comptait 743 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 445.80 euros pour le Fonds Solidarité Logement au Conseil Départemental.

Indemnités de gardiennage de l'église

Comme tous les ans, le conseil municipal doit attribuer une indemnité de gardiennage de l'église. Le Père Lenoir réside toujours dans le presbytère communal. Le montant de cette indemnité, fixé par arrêté préfectoral, est identique à celui de 2019 soit 479.86 euros pour 2020. Cette somme est versée au Père Charles Lenoir qui est le gardien de l'église.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de verser la somme de 479.86 euros au père Charles Lenoir, gardien de l'église de Moulins-la-Marche.

Vente de la parcelle ZN 27

M. le Maire explique que la commune est propriétaire d'une réserve foncière de 8 420 m² qui se situe face à la zone artisanale. Cette parcelle est cadastrée ZN 27.

La SCI du Moulin à Sel a envoyé une proposition d'achat d'un montant de 25.000 euros TTC pour l'acquisition de cette parcelle dans le cadre d'une extension de l'activité professionnelle de CAP VET.

Cependant, cette parcelle nécessite un changement de zonage (PLU) afin de permettre l'installation de cette activité. Ceci va pouvoir être acté dans le cadre du PLUI. Il a été aussi demandé de décaler les panneaux d'entrée de bourg, ce qui aura pour intérêt de faire ralentir les véhicules aux abords de la zone artisanale. De même, afin de faciliter la circulation piétonne, il est demandé un busage du fossé. Accord en est donné.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'accepter la proposition d'achat de la parcelle ZN 27 pour la somme de 25 000 euros TTC. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Divers

M. le Maire indique avoir reçu un courrier de la CDC des Pays de L'Aigle relatif à la désignation des délégués titulaires et suppléants au SMIRTOM. Pour la commune de Moulins-la-Marche, nous devons proposer 2 délégués titulaires et un seul suppléant. Lors de la réunion du 27 mai dernier, il avait été décidé de proposer MM. Vasseur et Bourcet en tant que titulaires, et MM. Bignon et Michel en tant que suppléant. Il est décidé que M. Bignon serait le suppléant représentant la commune de Moulins-la-Marche.

Le Père Charles, curé de la paroisse, quitte Moulins-la-Marche pour rejoindre le Loir et Cher début septembre. Ce départ modifie l'organisation de la paroisse. Il n'y aura donc plus de prêtre résident à Moulins-la-Marche. Les messes auront alors lieu un dimanche sur deux, et un samedi sur deux, cette alternance permettra de maintenir une messe tous les week-ends sur notre commune.

M. le Maire indique que la participation de la commune de Moulins-la-Marche au festival Jazz en Ouche 2020 n'a pas été retenue. Par contre, nous avons eu confirmation du service culturel de la Ville de L'Aigle qu'un spectacle aura lieu dans notre commune pour la saison 2021.

Lors de la précédente réunion de conseil municipal, il avait été abordé la participation de la commune à une exposition de photos de potiers suite à l'annulation de la Fête des Potiers. Les photos ont été choisies et seront prêtes pour la fin de semaine prochaine. Il convient de définir les emplacements d'exposition. Un groupe de conseillers se proposent pour définir ces emplacements.

M. le Maire indique que des riverains de la rue de l'Abreuvoir ont annexé une partie du chemin dit Ruelle sous la Butte. La commune s'est rapprochée de l'AMO pour étudier la procédure à mettre en place.

Questions diverses

Mme Lechat indique que le miroir qui est posé sur la façade du 31 grande rue a été déplacé et ne permet donc plus de voir les véhicules qui arrivent de la grande rue.

Mme Lechat déplore aussi la présence de mauvaises herbes dans les rues de notre commune. M. Michel lui répond que les produits autorisés pour le désherbage maintenant ne sont plus très efficaces.

M. Bignon indique qu'il existe un système de brosse métallique à adapter sur une débroussailleuse. M. Michel craint que cet équipement provoque des jets de cailloux.

M. Bignon a été interpellé sur la présence de chiens dans le square place St Laurent. Des panneaux interdisant la présence des animaux vont être installés.

M. de la Hitte demande si le feu d'artifices initialement commandé pour la fête des Potiers a pu être reporté à l'année prochaine. Ceci est confirmé par M. le Maire.

Mme Hauville demande si la commune a versé un acompte. En effet, pour ces entreprises, c'est une année blanche avec des conséquences financières importantes. M. le Maire indique que la commune a versé 1/3 de la somme totale.

Mme Retaillé craint des accidents corporels du fait de la présence d'enfants qui jouent dans les rues et laissent leurs vélos ou trottinettes dans ces mêmes rues. Un rappel va être fait aux familles concernées. M. Bignon ajoute que les nombreux véhicules et remorques stationnés à proximité de l'intersection, représentent un danger. Madame Vitry fait remarquer que le stationnement dans un carrefour est interdit par le code de la route.

Mme Hauville demande si le choix des couleurs extérieures de la maison médicale est défini. M. le Maire répond que ce choix n'est pas arrêté du fait d'aspects techniques non réalisables.

Prochaine séance le 9 septembre 2020.

Levée de séance à 23h35.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

VITRY Sandrine

CHENIN-HAUVILLE Anne

DE LA HITTE Edouard

BIGNON Jérôme

BOURCET Benoît

PREVOST Eric

VASSEUR Dominique

GORET Jasmy

LECHAT Anne-Sophie

RETAILLÉ Claire